

**DÉCISION N°105-2026-
RACCORDEMENT AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION
D'ÉLECTRICITÉ DE LA FUTUR CRÈCHE DE ROZIER-EN-DONZY -
ENEDIS**

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment en son article R.2122-8,

Vu les Statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu le devis de la société ENEDIS ci-annexé,

Considérant la nécessité de procéder au raccordement de la nouvelle Crèche de Rozier-en-Donzy au Réseau Public de Distribution d'Électricité,

Considérant les propositions techniques et financières de la Société ENEDIS, dont le siège social est à PARIS LA DÉFENSE Cedex (92030) - 4 Place de la Pyramide, en son agence de raccordement de SAINT-ETIENNE Cedex 1 - 2 avenue Gruner (42007) - quant à l'exécution desdits travaux ci-avant explicités pour un montant total de 8 363,26 € HT soit 10 035,84 € TTC, et ce aux termes du devis rapporté en annexe,

Considérant que le seuil des 216 000 € en-dessous duquel Monsieur le Président est autorisé à signer n'est pas dépassé,

DECIDE

ARTICLE 1

D'approuver et de signer le devis de la Société ENEDIS, 4 Place de la Pyramide, 92030 PARIS LA DÉFENSE CEDEX pour un montant total de 8 363,26 € HT soit 10 035,84 € TTC, ci-annexé et de passer commande.

ARTICLE 2

De dire que les crédits requis sont prévus au budget.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 30/03/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260330-105-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/03/2026